



15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 2750 | De M. Yannick Haury (La République en Marche - Loire-Atlantique) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Agriculture et alimentation | | Ministère attributaire > Agriculture et alimentation |
| Rubrique > agroalimentaire | Tête d'analyse > Crise du beurre | Analyse > Crise du beurre. |
| Question publiée au JO le : 14/11/2017 Réponse publiée au JO le : 26/12/2017 page : 6700 | | |

Texte de la question

M. Yannick Haury attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la « pénurie » de beurre en France. Il semblerait que plusieurs facteurs soient responsables de cette situation : la fin des quotas laitiers, une baisse de la collecte de lait et un accroissement de la consommation mondiale de beurre. Ce déficit de matière première a entraîné une hausse du prix du beurre. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour résoudre cette crise entre le monde agricole et celui de la grande distribution pour ne pas pénaliser les producteurs laitiers ainsi que les clients français. Au-delà de cette conjoncture il souhaiterait qu'une réflexion soit menée dans le cadre des états généraux de l'alimentation pour que cette situation ne reproduise pas.

Texte de la réponse

Le marché du beurre a subi cet automne des tensions. Bien que l'ampleur des difficultés varie dans le temps et entre les régions, des ruptures ponctuelles des approvisionnements dans les grandes surfaces ont été observées pour certains produits de crèmerie, en particulier le beurre. Cette situation découle d'une demande forte des pays étrangers et dans une moindre mesure d'une baisse de la collecte de lait sur la période d'été. La production laitière française est très importante et la matière première ne fait pas défaut. Depuis la fin de l'été, la collecte de lait est repartie naturellement à la hausse avec la reprise des vêlages, en France mais aussi en Europe et dans le monde. En outre, il est constaté une détente sur le prix du beurre et un retour à des comportements d'achat habituels de la part des consommateurs. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation reste particulièrement attentif à la situation du beurre. Il a pris des contacts avec l'ensemble des acteurs de la filière, y compris les distributeurs et les utilisateurs de beurre, afin de réaliser un diagnostic partagé et a appelé les acteurs économiques, dans le cadre de leurs relations commerciales et contractuelles individuelles, à adopter des comportements responsables et à trouver des réponses aux difficultés rencontrées. Des discussions ont déjà eu lieu entre les industriels laitiers, les utilisateurs de beurre et les distributeurs dans le cadre des négociations commerciales et notamment autour de la clause de renégociation, telle que prévue par l'article L. 441-8 du code de commerce. Elles ont notamment contribué à ce que les rayons de beurre soient ré-achalandés. Le médiateur des relations commerciales agricoles peut, dans le cadre de ses missions, être saisi par les opérateurs qui rencontreraient encore des difficultés. Ces discussions doivent aussi permettre une juste répartition de la valeur dans le prix du lait payé aux producteurs. C'est d'ailleurs plus largement le sens de la charte d'engagement « pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières agroalimentaires françaises » signée le 14 novembre 2017 par les représentants des acteurs de la production, de la coopération agricole, des entreprises de l'alimentaire et de la distribution. Par ailleurs, le Président de la République a demandé aux interprofessions d'élaborer, d'ici la fin de l'année, des plans de filière ambitieux autour d'objectifs chiffrés engageant l'ensemble des maillons des filières. Le plan de la filière laitière doit permettre aux acteurs de



cette filière de s'engager sur des mesures permettant de réduire le risque de difficulté de même nature à l'avenir.